

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PEP DE DIFFUSION 2020-378843	Catégorie statutaire : A
Intitulé du poste (F/H) : Professeur des ENSA	Corps : Professeurs
Discipline : Arts et techniques de la représentation	Code corps : PROFARCH
Recrutement effectué au titre de :	<i>Date de la prise de fonction :</i>
- Mutation ou détachement / concours catégorie 1	01/09/2020

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur – RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
CS 16427 44 boulevard de Chézy
35064 RENNES CEDEX

Missions et activités principales

L'ENSA de Bretagne recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence en Arts et techniques de représentation (ATR), et plus précisément en Représentation de l'architecture.

Ses missions sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement à l'actualisation de l'enseignement en Arts et techniques de la représentation de l'ENSA de Bretagne et à la définition des évolutions nécessaires en termes de contenu et de transversalité. Il ou elle devra prendre en charge des enseignements en Arts et techniques de la représentation en cours magistraux, en travaux dirigés et en séminaire en démontrant sa capacité à collaborer avec les autres enseignants de sa discipline et des autres disciplines. Il ou elle devra notamment participer à la valorisation du champ ATR par son implication dans la recherche en venant renforcer la présence du pôle Art dans le laboratoire de l'école.

- **Pédagogique**

L'enseignant(e) recruté(e) sera en charge d'enseignements en licence, cycle dans lequel il devra organiser et coordonner les enseignements du champ ATR. En master, il ou elle devra développer ses enseignements en vue de préparer à la recherche et à la recherche doctorale. Il ou elle aura notamment la charge de penser et d'assurer un enseignement de séminaire conjuguant la réflexion théorique, la pratique et l'expérience.

La personne recrutée devra développer des enseignements et des recherches sur les relations entre art et architecture en associant la pratique de l'art à sa pensée réflexive et critique. Il ou elle devra développer des questionnements issus de l'art contemporain dans le champ étendu de l'architecture, comme une mise en commun de « l'espace de vie ». L'art et sa pratique étant entendus ici comme mode de relation à autrui et comme processus de projection d'une société.

L'enseignant(e) recruté(e) devra encadrer des mémoires, des mémoires « mention recherche » et des PFE.

- **Scientifique**

La personne recrutée proposera un développement de la recherche en architecture par le rapprochement et le renforcement des coopérations avec les universités et/ou les établissements d'enseignement supérieur de Bretagne.

Elle devra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de recherche de l'établissement (GRIEF) et notamment s'inscrire dans les partenariats existants avec l'université Rennes 2 et l'EESAB.

En outre, elle devra pouvoir encadrer ou co-encadrer des doctorants, notamment dans le cadre du label « Recherche-crédation » de l'école doctorale Arts, Lettres, Langues de l'UBL.

- **Autres tâches :**

L'enseignant(e) assurera l'encadrement d'étudiants pour leurs stages, leurs rapports d'étude de fin de licence, leurs mémoires de Master et leurs projets de fin d'études. Il ou elle assurera également toutes autres obligations de service liées à l'enseignement (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, réunions, jurys...) et à ses obligations statutaires (entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes...).

Il est attendu qu'il ou elle puisse prendre des responsabilités administratives au sein de l'école. L'enseignant(e) devra intégrer les instances de l'école et ses différentes commissions et participer activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant(e) doit participer au rayonnement de l'école, favoriser des partenariats avec différentes institutions et études supérieures universitaires ainsi que les écoles supérieures, en France et à l'étranger.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 51

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats mentionnés aux 1° de l'article 48.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats qualifiés qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 48.

Article 48

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 précité assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de

développement :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne est installée dans un bâtiment réalisé par l'architecte Patrick Berger dans le centre-ville de Rennes. Parmi les 20 écoles d'architecture françaises, elle accueille 660 étudiants et dispose des moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. Elle articule ses enseignements autour de cours théoriques, séminaires et ateliers de projet. Elle couvre un ensemble de champs disciplinaires liés au métier d'architecte : arts plastiques, construction, histoire de l'architecture, informatique, paysage, sociologie, ...

L'école propose en outre des doubles cursus :

- architecte-ingénieur en partenariat avec l'INSA de Rennes
- avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)
- un parcours « Histoire, Théories, Critique de l'Architecture » en bi-diplomation (Master,) délivré en collaboration avec l'Université Rennes 2,

Pour plus d'information : <https://www.rennes.archi.fr/>

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

Le GRIEF « Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes » EA 7465 est le laboratoire de recherche de l'établissement.

Les activités de recherche développées au GRIEF portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines et paysagères en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes comprises dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. En ce sens, les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

Menant leurs travaux en combinant ces différentes approches, les chercheurs développent des thématiques où sont explorées les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable.

Axe « Conception »

S'intéressant à la conception, à l'échelle architecturale, urbaine ou paysagère, cet axe réunit des recherches allant des pratiques et processus de conception jusqu'à la production matérielle des édifices ou espaces, du chantier aux usages, des représentations architecturales (dessins, images, maquettes traditionnelles et modèles numériques) à la communication médiatique. Les problématiques de conception interrogent les enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux de nos sociétés contemporaines. L'organisation de l'espace par une nouvelle compréhension des usages, les évolutions technologiques, l'adaptation des mobilités, la mise en question des normes, permettent une approche prospective de la conception.

Projets en cours :

Programmes développés suite à appels à projets : FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) // Ecole Universitaire de Recherche « Approches créatives de l'espace public » sous pilotage de l'Université Rennes 2

Programmes soutenus : Hybridation des usages et innovations formelles // Transgresser l'espace normé // Habiter et construire sous la mer, les projets d'habitats sous-marins des années 1960 à aujourd'hui (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) // Conception générative : pensée morphogénétique.

Axe « Patrimoine et matériaux écologiques »

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, cet axe de recherche s'intéresse aux ressources locales et aux matériaux. Ainsi, les pratiques pédagogiques et les recherches inscrites dans cet axe entendent contribuer à la réinvention d'un écosystème, en documentant et approfondissant la connaissance du bâti ancien et, tout particulièrement, des dispositifs à la fois vernaculaires et savants, pensés comme autant de savoir-faire accumulés au cours de l'histoire de l'architecture et de la construction.

D'autre part, les enjeux de préservation et d'évolution des patrimoines existants nous conduisent à étudier les logements collectifs construits après la seconde guerre mondiale pour proposer de nouvelles approches d'élaboration d'un projet énergétique global.

Projets en cours :

Programme développé suite à appel à projet : Smart French. Le logement collectif du second XXe siècle, au prisme de l'énergie (programme pluriannuel Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle).

Programme soutenu : Habiter la terre : recherche sur les aspects techniques, culturels, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

- Hors axes

HEnsA20, Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20^e siècle.

Cette recherche contribue à l'histoire de l'enseignement de l'architecture grâce à la collecte d'archives manuscrites et orales et à la numérisation des sources imprimées concernant l'ENSAB.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
Contact : recrutementenseignants@rennes.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.